



24 août 2001

Vol. 14 – N° 34

Sommaire

Fièvre aphteuse au Zimbabwe	197
Fièvre aphteuse en Azerbaïdjan	198
Maladie hémorragique du lapin aux Etats-Unis d'Amérique	198
Fièvre West Nile au Canada : virus isolé chez un corbeau	200

FIEVRE APHTEUSE AU ZIMBABWE

(Date du dernier foyer signalé précédemment : juillet 1999).

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'informations reçues le 21 août 2001 du Docteur Stuart K. Hargreaves, directeur des services vétérinaires, ministère de l'agriculture, Harare :

Date du rapport : 16 août 2001.

Nature du diagnostic : clinique.

Date de la première constatation de la maladie : 16 août 2001.

Date présumée de l'infection primaire : 8 août 2001.

Foyers :

Localisation	Nombre de foyers
province de Matabeleland Nord	1

Description de l'effectif atteint dans le foyer : les bovins se trouvant sur ce site étaient en âge d'être abattus et appartenaient à des races à viande hybrides Brahman x indigènes. Un veau mort a été découvert lors de l'inspection. Bien que les animaux fussent répartis dans plusieurs enclos, ils avaient été mélangés auparavant pour sélectionner ceux prêts à être abattus. Un troupeau de seulement 9 moutons persans à tête noire se trouvait également dans l'un des enclos.

Nombre total d'animaux dans le foyer :

espèces	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
bov	7 680	400	1	0	0
ovi	9	0	0	0	0

Diagnostic : la maladie a été suspectée pour la première fois chez quatre animaux abattus dans l'abattoir de Bulawayo ; ces animaux se sont révélés provenir du lot d'engraissement de Willsgrove. La plupart des animaux atteints présentaient des lésions buccales fraîchement rompues qui dataient de 2 à 3 jours, mais un petit nombre de bovins avaient des lésions buccales et podales en voie de guérison. Aucun signe clinique n'a été observé chez les moutons.

Epidémiologie :

A. Source de l'agent/origine de l'infection : une introduction illégale de bovins provenant des zones de contrôle de la fièvre aphteuse se serait produite. Une enquête est en cours.

B. Autres détails épidémiologiques : l'inspection des exploitations voisines semble indiquer que la maladie ne s'est pas propagée hors du lot d'engraissement.

Mesures de lutte : tous les déplacements d'animaux ont été suspendus dans le pays, à l'exception des transports directs vers un abattoir à partir des zones à faible risque.

*
* *

FIEVRE APHTEUSE EN AZERBAÏDJAN

(Date du dernier foyer signalé précédemment : juillet 1996).

Extrait du rapport mensuel sur la situation zoosanitaire de l'Azerbaïdjan relatif au mois de juillet 2001, reçu le 6 août 2001 du Docteur M. Gouseynov, Directeur du Comité vétérinaire d'Etat, Bakou :

Foyers :

Localisation	Nombre de foyers
Chekinskii	1
Kahskii	2

Nombre total d'animaux dans les foyers :

espèces	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
bov	970	25

Agent causal : virus de sérotype Asia 1.

*
* *

MALADIE HEMORRAGIQUE DU LAPIN AUX ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

(Date du dernier foyer signalé précédemment : mars 2000).

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'informations reçues le 22 août 2001 du Docteur Alfonso Torres, administrateur adjoint, services vétérinaires, ministère de l'agriculture, Washington:

Date du rapport : 21 août 2001.

Nature du diagnostic : clinique, postmortem et de laboratoire.

Date de la première constatation de la maladie : 14 août 2001.

Date présumée de l'infection primaire : 1^{er} août 2001.

Foyers :

Localisation	Nombre de foyers
comté d'Utah, Etat d'Utah	1

Description de l'effectif atteint dans le foyer : l'exploitation compte environ 750 lapins répartis dans deux bâtiments. Seuls les animaux logés dans l'un d'entre eux ont présenté des signes cliniques. Environ la moitié des lapins malades sont morts.

Nombre total d'animaux dans le foyer :

espèces	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
lep	750	130	65	0	0

Diagnostic :

A. Laboratoire ayant effectué le diagnostic : Laboratoire de diagnostic des maladies animales exotiques, Plum Island, New York.

B. Epreuves diagnostiques réalisées : réaction d'inhibition de l'hémagglutination, ELISA¹, et microscopie électronique.

C. Agent causal : calicivirus du lapin.

Epidémiologie :

A. Source de l'agent/origine de l'infection : inconnue à ce jour.

B. Mode de diffusion de la maladie : la propagation s'est faite par contact étroit avec les lapins infectés, avec propagation indirecte possible par des matériaux contaminés par le virus. On soupçonne l'existence d'une seconde exploitation infectée dans l'Illinois, à la suite du transport de 72 lapins en provenance de l'exploitation de l'Utah.

C. Autres détails épidémiologiques : l'exploitation de l'Utah a été mise en quarantaine, et le suivi du déplacement des animaux vers et en provenance de ce local est en cours. L'exploitation sera dépeuplée. Des déplacements se sont produits vers l'Utah, le Montana et l'Illinois. Tous les locaux concernés ont été mis en quarantaine. Dans l'exploitation de l'Illinois, 15 des 72 lapins importés de l'Utah, étaient malades ou morts ; les épreuves de diagnostic sont en cours. Deux lapins avaient été expédiés depuis l'exploitation du Montana avant la quarantaine, mais ils ont été localisés dans un camion voyageant dans l'Idaho. Le camion a été arrêté, mis en quarantaine, et finalement dépeuplé. Aucun autre déplacement de lapins en provenance de l'un quelconque des locaux de contact n'a été trouvé.

Mesures de lutte : quarantaine et limitation des déplacements à l'intérieur du pays ; vaccination interdite. Les locaux atteints sont mis en quarantaine par les autorités de l'Etat considéré. Les mesures réglementaires nécessaires seront prises pour la destruction de tous les lapins subsistant sur place. Le nettoyage et la désinfection des locaux seront entrepris sous l'autorité de l'Etat considéré.

*
* *

(1) ELISA : méthode de dosage immuno-enzymatique.

**FIEVRE WEST NILE AU CANADA
Virus isolé chez un corbeau**

(Maladie jamais constatée auparavant)

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'informations reçues le 23 août 2001 du Docteur Brian Evans, directeur exécutif de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Winnipeg :

Date du rapport : 23 août 2001.

Nature du diagnostic : de laboratoire.

Date de la première constatation de la maladie : 8 août 2001.

Foyer:

Localisation	Nombre de foyers
comté de Windsor-Essex, province d'Ontario	1

Description de l'effectif atteint dans le foyer : ce cas a été diagnostiqué chez un corbeau mâle d'un an (*Corvus brachyrhynchos*), capturé le 8 août à 375 kilomètres, environ, au sud-ouest de Toronto, dans la partie la plus méridionale du Canada, sur le lac Erié. Le 18 août 2001, le laboratoire national de microbiologie de Santé Canada à Winnipeg a signalé un résultat préliminaire vraisemblablement positif chez un second oiseau, un geai bleu (*Cyanocitta cristata*) capturé à Oakville (Ontario) le 13 août 2001. Oakville est située à environ 15-20 kilomètres à l'ouest de Toronto, sur le lac Ontario. Aucun animal domestique et aucun être humain n'a encore été reconnu positif au Canada.

Diagnostic : le test de dépistage initial selon la technique d'amplification en chaîne par polymérase de l'ARN et une seconde épreuve selon cette même technique d'amplification en chaîne par polymérase standardisée "non-nichée" ont donné des résultats positifs au laboratoire national de microbiologie de Santé Canada à Winnipeg. La confirmation d'un premier diagnostic dans une zone auparavant "indemne" nécessite l'isolement du virus et/ou une épreuve d'immunohistochimie positive. Cette dernière a été réalisée au laboratoire de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (Centre national des maladies animales exotiques) de Winnipeg et a donné des résultats positifs le 22 août. L'isolement du virus a été effectué au laboratoire de Santé Canada.

Source de l'agent/origine de l'infection : les oiseaux migrateurs sont supposés propager le virus West Nile, à l'origine d'épizooties aux Etats-Unis d'Amérique depuis 1999.

Mesures de contrôle : le Centre canadien coopératif de la santé de la faune (CCCSF) est la principale source de données d'épidémiologie de la faune sauvage au Canada. Cet organisme est chargé du volet oiseaux sauvages du programme de surveillance global du virus West Nile, conduit par Santé Canada. L'Agence canadienne d'inspection des aliments collabore également grâce à un programme de surveillance passive amélioré qui est ciblé sur les équidés et les oiseaux domestiques. Santé Canada est responsable de la santé publique et de surveillance chez l'homme.

Des informations complémentaires sur les activités de surveillance du virus West Nile au Canada sur le site Web de Santé Canada sont disponibles à l'adresse suivante :
<http://www.hc-sc.gc.ca/pphb-dgsp/wvn-vwn/index.html>.

La participation de l'Agence canadienne d'inspection des aliments au programme global de surveillance du virus West Nile, mené par Santé Canada, est décrite dans un document consultable à l'adresse suivante :
<http://inspection.gc.ca/english/ppc/science/surv/situe.shtml#wn>.

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.